

# Alliance



## Comité Technique Local du 4 juillet 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par F O DDFIP Pas de Calais en la personne de M. Michaël Milliot.



Procès verbal du CTL du 4 Avril 2017

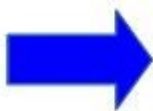
Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Programme Annuel de Prévention 2017

Baromètre social départemental

Questions diverses

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Les représentant(e)s de  
l'Alliance UNSA – CFTC  
DDFiP Pas de Calais



Martine Hennequin	DDFiP Comptabilité	Titulaire
Frédérique Davigny	Lens Municipale	Experte
David Kaczmarek	E D R 62	Expert
Gabriel Gaillard	E D R 62	Titulaire



## Procès verbaux du CTL du 4 avril 2017



Ce procès verbal n'appelant aucune modification de notre part, nous avons donc voté POUR son approbation.



## Mission domaniale et politique immobilière de l'Etat



Selon les propres termes de la Direction, l'évolution de l'organisation de la fonction immobilière de l'Etat a été engagée pour permettre de mieux incarner l'Etat propriétaire. À ce titre, une première mesure a été la transformation de l'ancien service France Domaine de l'administration centrale de la DGFIP, par décret du 19 septembre 2016, en une direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), au sein de la DGFIP, réorganisée et renforcée.

**CFTC DDFIP 62 n'a pas du tout la même vision de la chose... Il s'agit une fois de plus d'une resrcuturation déguisée qui a été faite suite à de nombreuses suppressions d'emplois.**

La réorganisation des missions devrait permettre au niveau départemental, chaque DDFIP conservera un SLD ( Service Local du Domaine )

Il sera positionné comme aujourd'hui au sein du pôle gestion publique ou du pôle métier unique. Ce service de « front office » sera en charge du traitement direct des dossiers de gestion domaniale, hors opérations immobilières complexes (prises à bail de logements, fixation des conditions financières de l'occupation du domaine de l'Etat, délivrance des titres d'occupation du domaine privé et des concessions de logement, conventions d'utilisation, tenue de l'inventaire immobilier de l'Etat, etc.), soit 70 % de la charge de gestion actuelle des SLD.

La direction a rappelé que , s'agissant du dialogue social, les premières pistes de réflexions ont été présentées lors du groupe de travail avec les organisations syndicales nationales du 12 avril 2016, puis le projet de réorganisation a été détaillé lors des groupes de travail des 30 juin et 28 septembre 2016 et a été également abordé plus spécifiquement, au titre de ses conséquences RH, dans des groupes de travail sur les mutations (notamment la mise en place de priorité d'affectation ou d'affectation à profil permettant de suivre la mission) et sur les régimes indemnitaires (prime de restructuration, indemnité d'accompagnement à la mobilité). **Certes, mais pour nous, le bon terme n'est pas dialogue, mais monologue social..**

La division domaniale est un service composé d'un AfIP 1 IDIV à sa tête, le service de gestion comprend 1 A, 4 B et 2 C. la cellule d'appui est composée de 2 agents de catégorie C, Il y a 12 évaluateurs tous en résidence administrative Arras : 6 sont installés à Arras, 4 à Bruay-la-buissière, un à Saint-Omer et un à Calais.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la répartition des dossiers entre les évaluateurs ne s'effectuera plus uniquement sur la base d'un critère géographique. En effet, il a été décidé de spécialiser les évaluateurs, par binôme, sur des typologies de dossiers<sup>1</sup>. Ces types de dossiers, de par leur complexité, peuvent nécessiter des connaissances plus approfondies. D'autres types de dossiers, s'il est constaté que leur traitement pose des difficultés, pourraient être confiés à des évaluateurs spécialisés. Un bilan sera fait dans 6 mois. Au regard du résultat de ce bilan, il sera décidé si la liste initiale doit être complétée.

**C'est devenu maintenant une tradition, la direction nous propose des points d'ordre du jour dont rien, mais alors, strictement rien ne peut être modifié, et nous demande alors de voter sur ces points. Une fois de plus, nous lui avons posé la même question, soit, à quoi sert ce type de positionnement. Comme d'habitude, nous n'avons eu aucune réponse cohérente. Donc, dans ces conditions, nous avons refusé de participer au vote.**



## D U E R P et prévention 2017



Concernant ce sujet important, CFTC DDFiP Pas de Calais tient à rappeler que tout ce qui concerne ce sujet grave est entièrement géré par le CHSCT et par ses représentant(e)s. La réglementation en vigueur impose cependant à la direction d'exposer ce sujet au cours d'un point d'ordre du jour d'un CTL. Vous trouverez prochainement le compte rendu du DUERP PAP 2016/2017 en ligne sur Ulysse 62 dans la rubrique « les conditions de vie au travail » ou sur demande à vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas de Calais. Ce document reprend l'ensemble des risques évoqués par les services du département du Pas de Calais. On y retrouve également la liste des solutions apportées afin de supprimer au mieux ces risques ou de les minimiser.

Les restructurations incessantes et les suppressions d'emplois sont des facteurs aggravants de la dégradation des conditions de vie au travail. Les membres du CHSCT ont alerté la direction sur l'urgence de mettre un terme à ces pratiques dangereuses pour la santé et la sécurité des agents.



## Baromètre social



Ces résultats concernent l'enquête effectuée par la direction en décembre 2016. 668 collègues ont répondu aux questions, ce qui représente 41 % de taux de participation. Ce taux est particulièrement bas, et dans ces conditions, les résultats de ce fameux baromètre social ne représentent même pas 1 agent sur 2. Le nombre de collègue répondant est en chute par rapport à 2015, où 801 avaient répondu, soit 47;50 % de l'effectif. Quant à 2013, 53 % avaient participé. Au vu de ces chiffres, on comprend très vite le peu d'intérêt que nos collègues attachent à ce baromètre directionnel.

**Dans l'absolu, c'est une sage décision que d'interroger les collègues sur les sujets de ce baromètre. Mais, là où tout dérape, c'est que cela ne sert absolument à rien du tout. Au courant des difficultés nombreuses rencontrées par les agent(e)s de la DDFiP 62, que va faire la direction pour améliorer leur vie professionnelle au quotidien ?**

Dans le questionnaire, assez long au passage, il est capital de souligner qu'aucune question n'est posée sur des sujets pourtant très importants comme, par exemple, les suppressions d'emplois, ou les restructurations. C'est très étonnant, mais, il s'agit certainement d'un oubli de la direction, et non pas d'une éviction du sujet !!!!,

Quelques chiffres sont à signaler, même s'ils ne représentent que 41 % des collègues....

Vous disposez du temps nécessaire pour prendre connaissance des formations et de la documentation :

**Non : 80 %**

Vous disposez du temps nécessaire pour accomplir correctement votre travail

**Non : 70 %**

La charge de travail est bien répartie

**Non : 51 %**

**Avez vous le sentiment de travailler dans l'urgence**

**Oui : 64 %**

Le climat social vous paraît-il mauvais ?.

**Oui : 72 %**

**Alors, c'est à la direction de tirer ses propres conclusions. Mais, le fera-t-elle ? Là, un immense doute est en train de s'installer. Les bonnes questions sont posées, certes, mais, côté réponse, nous risquons d'attendre bien longtemps...**



## Questions diverses



**PCE d'Arras** : L'accès y est libre : tout contribuable qui monte les escaliers dans le hall peut accéder librement aux bureaux des agents du PCE d'Arras. Or il s'y trouve des données confidentielles, Il serait certainement intéressant en termes de sécurité des agents et de confidentialité des données de mettre une porte sécurisée au niveau de la rotonde.

**Réponse de la Direction** : Pour diverses raisons de configuration des locaux ( sécurité, portes coupe-feux ... ), il est impossible d'isoler le PCE. Il est donc recommandé à chaque agent(e) qui quitte son bureau, même momentanément, de fermer sa porte à clef.



**Parité de ce CTL**

**La Direction** : 8 personnes, 5 hommes et 3 femmes, soit, **Femmes 38 % et Hommes 62 %**

**Les Syndicats** : 19 personnes, 8 Hommes et 11 femmes, **soit Femmes 58 % et Hommes 42 %**